

PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2014

Date de convocation : 07/04/2014
Date d'affichage : 07/04/2014

Nombre de Membres:
En exercice: 15
Présents : 15

L'an 2014, le 11 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : Joseph GESLIN (Maire), Jeanne LORON (adjointe), Frédéric GILHODES (adjoint), Annick HORTANCE (adjointe), Jérémy LEBLOND (adjoint), Danièle RIVOIRAS, Yvette SAULNIER, Christophe GESLIN, Ismaël GOUBA, Florence GOMMELET, Christelle CHANTEUX, Sonia ROYAUX, Guillaume CHAUVEAU, Sylvain CHEDMAIL, Sylvain OURY

Absents :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne LORON

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante: COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – PATA 2014 – Attribution du marché

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante:

◇ COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – PATA 2014 – Attribution du marché,

- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 11 Avril 2014, Jeanne LORON.

ORDRE DU JOUR

◇ FINANCES – SUBVENTIONS – Vote des subventions

◇ INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS – Election des délégués (Syndicat Départemental d'Electrification – Syndicat Intercommunal des Eaux et Forêt du Theil – Syndicat Départemental d'Electrification – Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche – Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège de Retiers – COS 35 – Association Miecisko-Pologne – ARIC – Correspondant défense – Comité d'Observation de la Dépendance et de Médiation)

◇ INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Détermination des commissions municipales et désignation des membres

◇ INSTITUTIONS ET VIE PUBLIQUE – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS – Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS

◇ COMMANDE PUBLIQUE – ACTES SPECIAUX ET DIVERS – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

◇ COMMANDE PUBLIQUE – ACTES SPECIAUX ET DIVERS – Désignation des membres de la Commission MAPA

◇ EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – Détermination du montant des indemnités du Maire et des Adjoints

◇ COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – PATA 2014 – Attribution du marché

◇ Questions diverses

2014_05_01 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2014:

Les Fées de la Musique	1 000 €
Versée en deux fois: un premier versement de 500 € et un second versement d'un montant maximum de 500 €	
14 voix pour 1 voix contre	
La Fée Ribote	400 €
15 voix pour	
Club de l'Amitié	500 €
Annick HORTANCE, membre du bureau ne participe pas au vote	
14 voix pour	
ASRF section Foot	750 €
8 voix pour 7 abstentions	
ESSE VOLLEY CLUB	300 €
Jérémy LEBLOND membre du bureau ne participe pas au vote	
14 voix pour	
Les Anciens Combattants	200 €
15 voix pour	
Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	50 €
15 voix pour	
Zenith FM	120 €
15 voix pour	
CODEM	250 €
15 voix pour	
APEL de Saint-Antoine	1 725 €
15 voix pour	
Prévention routière	150 €
15 voix pour	

2014_05_02 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - PARTICIPATION à la structure d'accueil de loisirs CROQ VACANCES

M. le Maire présente la demande de participation financière à la structure d'accueil de loisirs Croq Vacances pour l'année 2014.

Il précise que les enfants d'Essé ont fréquenté l'accueil de loisirs de Retiers et l'arche de loisirs pour 216

journées enfants et l'espace jeune pour 155 journées enfants.

Après en avoir délibéré, 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour, le Conseil Municipal décide:

- d'attribuer une participation de 4 609 € pour l'année 2014,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

2014_05_03 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - AIDE FINANCIERE pour les apprentis ou les élèves

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2014:

MFR Montauban	30 €
Chambre des Métiers	90 €
Institut Paul Cézanne	15 €
CFA BTP 35	45 €
Lycée professionnel Saint-Yves	75 €
IFAC CCI Brest	15 €

2014_05_04 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Subventions attribuées à l'école Saint-Antoine - Année scolaire 2013-2014

M. le Maire s'est réuni avec M. Pascal GOUBET, Président de l'OGEC de l'école Saint-Antoine afin d'échanger sur la demande de subventions de l'école privée Saint-Antoine d'Essé. Suite à cet entretien, M. le Maire propose de verser 847.86 € par élève en classe de maternelle soit 78 % du coût moyen départemental, 7 919 € pour la cantine et de prendre en charge les entrées de la piscine des élèves des classes maternelles soit 750 €.

Il rappelle que, dans le cadre du contrat d'association, les élèves de primaire sont pris en charge à hauteur du coût moyen départemental soit une dépense de 24 480 €.

M. Guillaume CHAUX et Mme Yvette SAULNIER, respectivement vice-président et trésorière du bureau de l'OGEC, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer un forfait définitif pour l'année scolaire 2012-2013 d'un montant de 847.86 € par élève de classes maternelles soit 78 % du CMD, soit pour 47 élèves un montant total de 39 849.42 €,
- de verser à l'AEPEC de l'école privée Saint-Antoine, pour l'année scolaire 2013-2014, 39 850 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement des classes de maternelle, 7 919 € pour les frais de cantine, 750 € pour les frais d'entrées de la piscine des élèves maternels et 150 € pour l'Arbre de Noël,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces permettant la poursuite de cette affaire.

2014_05_05 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil - Désignation des délégués

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les délégués suivants :

- délégué titulaire : Jeanne LORON
- délégué suppléant : Frédéric GILHODES

2014_05_06 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - Syndicat Départemental d'Electrification - Désignation du délégué

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer délégué du SDE Annick HORTANCE.

2014_05_07 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche - Désignation des délégués

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les délégués suivants :

- délégué titulaire : Joseph GESLIN
- délégué suppléant : Sylvain OURY

2014_05_08 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Syndicat pour la Gestion du Collège de Retiers– Désignation des délégués

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les délégués suivants :

- Joseph GESLIN et Danièle RIVOIRAS

2014_05_09 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - COS 35 – Désignation d'un délégué

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Florence GOMMELET, déléguée élue du Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et-Vilaine.

2014_05_10 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Association MIECISKO-POLOGNE - Désignation d'un délégué

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Sonia ROYAUX déléguée auprès de l'association MIECISKO-POLOGNE.

2014_05_11 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - ARIC - Désignation d'un délégué

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Joseph GESLIN, Maire, délégué de l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales.

2014_05_12 - COMMANDE PUBLIQUE - ACTES SPECIAUX ET DIVERS - Commission communale d'appel d'offres permanente - Désignation des membres

Le Maire rappelle la composition de la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 hab. :

- le Maire ou son représentant,

- 3 membres titulaires,
- 3 membres suppléants pour pallier à l'absence des membres titulaires.

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, il est procédé à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui composeront la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer :

- membres titulaires : Jeanne LORON, Guillaume CHAUVEAU, Christophe GESLIN
- membres suppléants : Sylvain CHEDMAIL, Florence GOMMELET, Yvette SAULNIER

2014_05_13 - COMMANDE PUBLIQUE - ACTES SPECIAUX ET DIVERS - Commission des marchés à procédure adaptée - Désignation des membres

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer une commission des marchés à procédure adaptée dite commission MAPA et de nommer les membres qui composent la commission d'appel d'offres permanente membres de la commission MAPA :

- membres titulaires : Jeanne LORON, Guillaume CHAUVEAU, Christophe GESLIN
- membres suppléants : Sylvain CHEDMAIL, Florence GOMMELET, Yvette SAULNIER

2014_05_14 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Désignation des membres élus

Le Maire rappelle la composition du Conseil d'Administration du CCAS :

- le Maire ou son représentant,
- autant de membres élus que de membres extérieurs, au minimum 4 membres élus et 4 membres extérieurs, au maximum 8 membres élus et 8 membres extérieurs.

Le Maire est compétent pour nommer les membres extérieurs.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer 4 membres élus: Jeanne LORON, Florence GOMMELET, Ismaël GOUBA et Danièle RIVOIRAS.

2014_05_15 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Comité d'Observation de la Dépendance et de Médiation - Désignation de délégués

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Jeanne LORON et Florence GOMMELET, déléguées du CODEM.

2014_05_16 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Commissions Communales - Constitution des commissions communales permanentes

En application de l'article L2121-22 du CGCT, il est procédé, comme indiqué sur l'ordre du jour de la convocation, à la constitution des commissions communales et à la nomination des membres.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création des commissions communales et la nomination des membres telles que présentées ci-dessous :

URBANISME

Joseph GESLIN, Maire, Annick HORTANCE, Christelle CHANTEUX, Sylvain CHEDMAIL, Christophe GESLIN, Yvette SAULNIER;

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT

Joseph GESLIN, Maire, Jeanne LORON, adjointe déléguée à l'environnement et à l'assainissement, Christophe GESLIN, Sylvain OURY, Danièle RIVOIRAS;

VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX

Joseph GESLIN, Maire, Annick HORTANCE, adjointe déléguée à la voirie et aux bâtiments communaux, Sylvain CHEDMAIL, Christophe GESLIN, Sylvain OURY;

FINANCES

Joseph GESLIN, Maire, Jérémy LEBLOND, adjoint délégué aux finances, Jeanne LORON, Annick HORTANCE, Guillaume CHAUVEAU, Yvette SAULNIER ;

COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE

Joseph GESLIN, Maire, Frédéric GILHODES, adjoint délégué à la communication et à la vie associative, Christelle CHANTEUX, Christophe GESLIN, Ismaël GOUBA, Sonia ROYAUX;

ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

Joseph GESLIN, Maire, Jeanne LORON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, Guillaume CHAUVEAU, Florence GOMMELET, Jérémy LEBLOND, Yvette SAULNIER ;

BIBLIOTHEQUE

Joseph GESLIN, Maire, Frédéric GILHODES, adjoint délégué à la bibliothèque, Annick HORTANCE, Christelle CHANTEUX, Ismaël GOUBA, Danièle RIVOIRAS;

2014_05_17 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - VOIRIE - PATA 2014 - Attribution du marché

Annick HORTANCE, adjointe déléguée à la voirie, informe l'assemblée que 7 entreprises ont répondu à la consultation organisée par la Commune pour réaliser les travaux de point à temps – programme 2014. Les entreprises devaient émettre une offre portant sur 40 tonnes. Elle présente les différentes offres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser 40 tonnes de PATA en 2014,
- d'inscrire la dépense au BP 2014,
- de retenir l'entreprise SAS PEROTIN TP implantée à L'HERMITAGE (Ille-et-Vilaine) pour réaliser ces travaux pour un montant de 35 400 € HT, soit 42 480 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer le marché et les documents s'y rapportant.

2014_05_18 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - Indemnité du Maire

M. le Maire ne prend pas part au vote.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant le barème de référence présenté ci-dessous :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1015
Moins de 500	17
De 500 à 999	31
De 1000 à 3 499	43
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer l'indemnité du Maire au taux de 38% de l'indice 1015,
- d'appliquer l'indemnité à compter du 28/03/14.

2014_05_19 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - Indemnité des adjoints

Mme Jeanne LORON, M. Frédéric GILHODES, Mme Annick HORTANCE et M. Jérémy LEBLOND, adjoints, ne prennent pas part au vote.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 01/04/14 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant le barème de référence présenté ci-dessous :

Population (habitants)	Taux maximal de l'indice 1015
Moins de 500.....	6,6
De 500 à 999	8,25
De 1 000 à 3 499	16,5
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44

De 100 000 à 200 000 66
Plus de 200 00072,5

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer l'indemnité des adjoints au taux de 8 % de l'indice 1015,
- d'appliquer l'indemnité à compter du 01/04/2014.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexe des délibérations n°14.05.17 et 14.05.18)
(Article 78 DE LA LOI 2002 -276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1du CGCT)

Population municipale totale : 1135 hab.

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE ANNUELLE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation =
49 723.23 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

		Taux à appliquer en % de l'indice brut de référence 1015	Montant de l'indemnité brut	
			Annuel	Mensuel
Maire	J. GESLIN	38%	17 334,70 €	1 444,56 €
1er adjoint	J. LORON	8%	3 649,41 €	304,12 €
2ème adjoint	F. GILHODES	8%	3 649,41 €	304,12 €
3ème adjoint	A. HORTANCE	8%	3 649,41 €	304,12 €
4ème adjoint	J. LEBLOND	8%	3 649,41 €	304,12 €
Enveloppe totale			31 932,35 €	2 661,03 €

Questions diverses :

Conseil Municipal

Date de la prochaine réunion: vendredi 16 mai 2014

Musée

Chasse aux œufs pour les enfants organisée par l'association Les Amis de la Roche pour soutenir le musée
dimanche 20 avril 2014 l'après-midi.

Voirie

Commission voirie le 19/04/2014 à 10h

En mairie, le 18/04/2014
Le Maire
Joseph GESLIN